



demande de rupture conventionnelle de CDD

Par **bagherra**, le **22/03/2012** à **13:40**

Bonjour, en maladie depuis 2 mois j'ai envoyé une lettre à mon patron lui demandant une rupture conventionnelle de mon contrat CDD qui finit le 31 juin. Cela fait 2 semaines et je n'ai toujours pas eu de réponse, combien de temps dispose t il pour me répondre? merci

Par **janus2fr**, le **22/03/2012** à **13:42**

Bonjour,
La rupture conventionnelle étant une procédure qui ne concerne que les CDI, vous risquez d'attendre longtemps...

Par **P.M.**, le **22/03/2012** à **13:57**

Bonjour,
Un CDD peut être rompu par accord commun avec l'employeur et un avenant en modifiant le terme, mais il n'est pas forcé d'accepter...
Il n'y a aucun délai et aucune forme de prévus pour la réponse mais je pense que vous pourriez essayer de faire la demande de vive voix...

Par **Tom78**, le **10/04/2012** à **22:01**

En effet la rupture conventionnelle n'est possible que pour un salarié embauché en CDI, d'où la nécessité pour l'employeur de lui verser une indemnité. (<http://modele-lettre-rupture-conventionnelle.info>)